

Il y a deux autres éléments, révélés dans le rapport de l'auditeur général, qui sont absolument intolérables. La première révélation du rapport est la tendance du gouvernement à : a) employer des termes particuliers dans les textes de lois concernant les affectations de crédits, et b) d'inscrire certains articles au chapitre des dépenses approuvées, en bonne et dûe forme, par le Parlement, alors qu'il s'agit en fait de fonds mis de côté pour les dépenses des années suivantes, au lieu d'être rendus au Parlement pour être réapprouvés. Le gouvernement a ainsi immobilisé des millions de dollars pendant la période 1970-1971. Cela enfreint le droit du Parlement à représenter le public dans la dépense des fonds publics. Il faut mettre fin à cet état de choses. Nous recommandons que si on modifie la procédure normale de présentation des prévisions budgétaires, le libellé ou les normes qui prévalaient antérieurement, une note ou toute autre indication attirant l'attention sur cette modification soit ajoutée à ce poste. Cela servirait d'exemple pour le Parlement plutôt que de prétexte, comme cela a parfois été le cas.

D'autre part, monsieur l'Orateur, au sujet des millions de dollars que notre gouvernement obtient au moyen de crédits d'éventualité pour augmenter les crédits des divers ministères, le comité des comptes publics avait demandé expressément, en 1966, que tout montant supplémentaire requis par chaque ministère fasse l'objet d'une prévision budgétaire supplémentaire, préparée par le ministère intéressé, pour être présentée au Parlement. Si l'on procédait ainsi, cela mettrait fin à la disparition progressive du contrôle parlementaire des fonds publics, qui est due à la création de réserves par le truchement de crédits d'éventualité.

Une autre question grave se pose au sujet du rapport de l'auditeur général; c'est que ces révélations sur l'inefficacité, la paresse et le gaspillage qui règnent dans certains ministères du gouvernement vont jeter le discrédit sur le régime parlementaire. Je me demande ce que les agriculteurs, les bûcherons, les pêcheurs, les employés d'usines ou de bureaux ou les vieillards pensionnés pensent du Parlement après la parution d'un tel rapport sur le gaspillage. Je me demande ce que le pays pense du Parlement—ne parlons pas du gouvernement—après la publication du rapport détaillé de l'auditeur général et pourtant restreint en raison des problèmes de personnel. Il me semble qu'après de telles révélations, la confiance de la population dans ses représentants élus va être sérieusement ébranlée. La Chambre, le comité des comptes publics et le gouvernement surtout devraient mettre fin au genre de choses exposées dans le rapport de l'auditeur général. Autrement, le régime parlementaire sera miné et nous en serons responsables.

De l'avis du Nouveau parti démocratique, monsieur l'Orateur, tous les représentants ici devraient partager la même inquiétude au sujet du gaspillage révélé par l'auditeur général, et dans bien des cas révélé chaque année sans résultat. Donnons à l'auditeur général plus d'autorité, tâchons d'augmenter son personnel et de le rendre plus compétent afin de dépister l'inefficacité et le gaspillage dont il est question dans son rapport et de les faire disparaître. Le NPD ne se contente pas de protester contre les nombreux postes de dépenses stériles signalés dans ce rapport. Nous nous y attaquons tous au comité et ailleurs, mais cela ne suffit pas. Il y aurait deux autres choses à entreprendre si nous voulons venir à bout du gaspillage au niveau fédéral à Ottawa.

Il va falloir donner suite aux recommandations de l'auditeur général au sujet du coulage dans les deniers

publics. D'après son rapport, il reste encore 31 des 41 recommandations restées lettre morte au 31 mars 1970. Il y a sept autres recommandations auxquelles on pourrait donner suite de façon précise, mais on ne l'a pas encore fait, bien qu'elles aient été faites par le comité des comptes publics. La Chambre devrait insister davantage auprès du gouvernement pour qu'il hâte la mise en œuvre des recommandations de l'auditeur général et du comité des comptes publics contre le gaspillage. Il faut donner suite à ces recommandations afin de mettre fin aux fuites. Mais si important cela soit-il, il ne faut pas s'arrêter.

A mon avis, nous devrions réclamer une étude ou une enquête approfondie, vaste et de longue portée sur la méthode utilisée par le gouvernement dans la conduite des affaires. Il ne suffit pas que nous examinions les résultats de la méthode, que nous nous attachions aux résultats particuliers d'une situation à la fois fondamentale et permanente. Nous devons remonter à la source et constater aussi les résultats de l'incompétence fédérale. Je pense que l'auditeur général lui-même a fait une proposition à peu près semblable. Au comité des comptes publics, nous lisons d'année en année ses rapports sur des cas particuliers de bousillage, mais d'année en année les mêmes négligences se répètent. Mis à part la motion à l'étude, je demande instamment que le Parlement, par l'intermédiaire du comité des comptes publics ou d'un comité spécial, pénètre jusqu'au fond de l'iceberg, dont la pointe seule émerge dans le rapport de l'auditeur général. Nous devons examiner de près ce régime défectueux. Examinons et corrigeons le système, au lieu de nous contenter de nous plaindre de ses résultats.

Bref, monsieur l'Orateur, nous du Nouveau parti démocratique appuyons la motion présentée par l'opposition officielle. Nous insistons pour que soit accordé à l'auditeur général plus de pouvoir et plus de liberté d'action, et nous nous proposons de faire des instances détaillées sur ce point au niveau du comité. Nous cherchons à créer des sauvegardes qui freineront la tendance du gouvernement à éluder la vérification minutieuse et la compréhension des comptes de l'État par le Parlement. Nous demandons à tous les députés d'aller résolument jusqu'au bout et de veiller à ce que soient mises en œuvre les recommandations contre le gaspillage. Enfin, nous demandons une enquête en profondeur sur le système qui produit le gaspillage et le gâchis actuels dans la dépense des fonds publics.

• (1240)

[Français]

M. Gérard Laprise (Abitibi): Monsieur l'Orateur, la motion que l'honorable député de Peace River (M. Baldwin) a présentée aujourd'hui est très importante, à mon sens, car elle a trait au rapport que l'auditeur général du Canada présente chaque année. Chaque fois que ce rapport paraît, on peut constater qu'il signale d'innombrables erreurs coûteuses dont les fonctionnaires sont responsables.

Chaque année, l'auditeur général présente un rapport qui, à mon sens, est révoltant. Si le public canadien en prenait connaissance, je crois qu'une révolution éclaterait au Canada. Au fait, ce rapport fait état des erreurs coûteuses commises par des personnes qu'on croit compétentes et honnêtes.